

## **DELIBERATIONS**

L'an deux mil onze, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 1<sup>er</sup> avril 2011.

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<i>en exercice</i>	:	18
	<i>présents</i>	:	15
	<i>votants</i>	:	16

**PRESENTS :** M. REIX, Mme PENISSON, MM. LABORDE, LACLOTTE, ROUSSEAU, Mmes BAYLE, BUSO, CHATEAU, FREGIER, MM. LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mmes PEYRONNET, PHILIT, M. REGNER

**EXCUSÉS :** MM. BOILEAU (ayant donné pouvoir à M. REIX), BORDE et REBEYROLLE.

**ABSENTS :** néant

Madame CHATEAU a été élue secrétaire.

=oOo=

*Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.*

*Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.*

=oOo=

### **08-04-2011-01 : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Programme Local de l'Habitat (P.L.H) est, en France, le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

C'est donc aux établissements publics de coopération intercommunale d'élaborer le PLH, en l'occurrence pour notre commune, la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Le PLH définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées et d'une manière générale, d'assurer sur le territoire de la Communauté de Communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Un diagnostic a été réalisé avec le concours du Cabinet URBANIS.

Il en ressort deux enjeux principaux :

- Le nombre de logements vacants est préoccupant et nécessite une intervention forte sur l'habitat existant.
- La consommation foncière a été importante et le développement de l'habitat individuel peu maîtrisé, malgré une hausse des prix du foncier et de l'immobilier.

Par délibération du 15 mars 2011, la Communauté de Communes du Pays Foyen a arrêté le projet du P.L.H..

Le rythme de développement du territoire dans les années 2000, confronté à la vision des élus, a permis d'adopter après une longue phase de débats, un objectif de 15 200 habitants d'ici à

2017, soit 492 logements pour le territoire de la Communauté. Il correspond à une croissance démographique annuelle de 0,58 %, ce qui se traduit pour la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt par la production de 94 constructions neuves sur la période de six ans.

Les objectifs du P.L.H. seront intégrés dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) intercommunal élaboré également par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de faire part de ses observations et son avis sur ce sujet. S'engage alors un début au sein du Conseil municipal.

Certains élus se demandent si ce projet est bien en phase avec la réalité. Messieurs REIX et REGNER qui ont suivi son élaboration confirme qu'il a bien été étudié et qu'il est assez réaliste. Par exemple, la progression de 0,58 % correspond bien à la croissance moyenne de ces dernières années. Monsieur REIX souligne aussi qu'un projet de type résidences vacances comme celui qui a fait débat ces dernières années sur notre Commune et celle du Fleix seraient fortement compromis dans l'avenir, en application des lois du Grenelle de l'Environnement

Madame PENISSON s'interroge sur le devenir des terres agricoles de qualité. Monsieur le Maire précise que le PLU les protégera. Cependant elle reste sceptique sur la pertinence de telles mesures et regrette qu'elles soient imposées ainsi aux élus locaux. Monsieur Reix réaffirme la participation active et difficile des élus dans la mise en place de ces documents mais il insiste surtout sur la redistribution des compétences entre la CdC et les maires et sur la difficulté techniques qui accompagne de tels projets.

Madame PHILIT se demande si l'état des lieux a bien été fait, en particulier sur les logements vacants. Messieurs REIX et REGNER confirme que cette situation a bien fait l'objet d'une étude sérieuse, le nombre de logements vacants sur notre commune étant de 91.

Madame PENISSON demande des précisions au sujet de la répartition des logements sociaux. Monsieur le Maire expose que cet aspect du problème a fait l'objet d'une étude : notre Commune s'engage sur la création de 20 logements sociaux, qui ne seront pas systématiquement regroupés afin de ne pas créer de ghetto.

Madame BUSO est inquiète par rapport à l'aspect économique de ce projet et se demande ce qui va attirer les gens sur le Pays Foyen. Considérant qu'il n'y a pas plus de travail qu'ailleurs, elle craint que le secteur devienne un ghetto de gens avec peu de ressources en provenance de régions d'Europe ou de France plus pauvres encore. Elle constate que l'agriculture se meurt et que les jeunes sont peu nombreux à se lancer dans ce secteur. Elle pense donc qu'il faut aussi prévoir de créer des emplois afin d'éviter que la situation ne devienne critique face au désespoir de ces personnes. Monsieur le Maire indique qu'il va y avoir un débat spécifique à la viticulture. Madame CHATEAU ajoute qu'il y a aussi un observatoire de la situation économique.

Madame PENISSON souligne que le PLU va aussi changer les habitudes en matière de construction car tous les projets ne seront plus possibles. Elle regrette encore qu'on ne puisse rien y changer et que l'avis du Conseil municipal soit purement formel, insistant ainsi sur le rôle de plus en plus important des bureaux d'études dans les prises de décisions politiques. Monsieur MAUREAU partage ce point de vue. Madame CHATEAU confirme que les délégués communaux ont participé avec sérieux à ce projet intercommunal et Monsieur le Maire ajoute qu'il permettra d'obtenir d'importants financements pour la mise en place d'une OPAH et d'une ORI. Monsieur le Maire insiste aussi sur le fait que les maires, présents ou représentés au sein de la CdC, ont dit leur opinion, se sont exprimés, se sont battus et que ce document est aussi le fruit de leur volonté. Il reconnaît cependant que la loi du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national de l'environnement, dite « Grenelle 2 », impose un cadre juridique contraignant. Pour lui, la grande difficulté de ces débats est de raisonner au niveau de la Communauté de Communes et non plus au niveau communal. Monsieur LACLOTTE ajoute que des projets de regroupements de Communautés de Communes sont même en cours...

Monsieur le Maire, propose alors de clore ce débat et d'en communiquer la synthèse à la Communauté de Communes du Pays Foyen. Le projet final sera ensuite notifié au Comité Régional de l'Habitat.

**08-04-2011-02 : FIXATION DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2011**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide pour 2011 de maintenir le taux des contributions directes au niveau de 2010, soit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal	Produit résultant de la décision de l'Assemblée délibérante
Taxe d'habitation	2 667 000 €	6,69 %	178 422 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 259 000 €	19,17 %	433 050 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	69 000 €	66,76 %	46 064 €
<b>Total</b>			<b>657 536 €</b>

**08-04-2011-03 : EMPRUNT POUR TRAVAUX D'EQUIPEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune prévoit cette année des travaux d'équipement importants. Il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour les financer. Il fait part des propositions qu'il a reçues d'organismes bancaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Retient** la proposition du Crédit Agricole Charente-Périgord, pour un montant de 450 000,00 €, au taux annuel fixe de 4,15 %, pour une durée de 15 ans et une périodicité annuelle. Un premier déblocage de 200 000 € se fera au 30 avril, le solde de 250 000 € sera débloqué en août-septembre.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce prêt.

**08-04-2011-04 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CHOIX D'UNE ASSISTANCE CONSEIL**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 06 octobre 2010 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé de faire appel à un bureau d'étude en matière d'assistance et conseil en maîtrise d'ouvrage, considérant que le traitement des dossiers liés à l'assainissement collectif nécessite une technicité aigue. La DDT (ex DDAF) ne propose plus ses services en cette matière. Monsieur le Maire suggère de faire appel à la société CHAMADE qui a fait une proposition sur la base de 3 910 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** l'offre de la société CHAMADE pour un montant de 3 910 € HT,

**Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte permettant d'assurer l'assistance conseil pour l'année 2011.

### **08-04-2011-05 : AFFERMAGE ASSAINISSEMENT ~ MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS COMPETENTE EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation de service public (article L 1411.5) ou en cas d'avenant au contrat de délégation entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (article L1411.6).

Cette commission d'ouverture des plis, présidée par Monsieur le Maire, doit comporter **3** membres titulaires et **3** membres suppléants.

La commission doit être élue par le Conseil Municipal au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste (articles D 1411-3 et D 1411-4 du CGCT).

Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'article L 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (**3** titulaires, **3** suppléants).

Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire, jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 20 avril à 20h30.

### **08-04-2011-06 : EMPLACEMENT RESERVE N° 2 AU P.O.S.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Robert IMPERIALE a déclaré aliéner la parcelle de terrain dont il est propriétaire au lieu-dit Les Nègres, cadastrée sous le n° 311 de la section AS pour une contenance de 8 605 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est frappée par l'emplacement réservé figurant au P.O.S. sous le n° 2 (voie structurante Nord de la zone industrielle avec plate-forme de 11 m). La partie concernée serait vendue à Monsieur Serge ONILLON tandis que le reste de la parcelle est destiné à la SCI La Gravelle, représentée par Monsieur Serge ONILLON.

Le Conseil municipal,

Conformément au droit de préemption urbain instauré sur la Commune par délibération du 03 décembre 1987,

Décide de se porter acquéreur de cet emplacement réservé,

Charge Monsieur le Maire de faire toutes démarches nécessaires.

### **08-04-2011-07 : ALIENATION D'UN TERRAIN SIS RUE DES PECHEURS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 février par laquelle le Conseil municipal a donné son accord de principe pour la cession des parcelles AZ 151, 181 et 182 sises rue des Pêcheurs.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Anne-Marie DURAND, domiciliée 10 rue des Pêcheurs, se porte acquéreur de la parcelle AZ 151 pour 673 m<sup>2</sup>, de la parcelle AZ 181 pour partie (306 m<sup>2</sup>) et de la parcelle AZ 182 pour partie (263 m<sup>2</sup>), pour la somme de 30 000 €.

Le Conseil municipal,

Donne son accord pour cette cession aux conditions indiquées ci-dessus,

Charge Monsieur le Maire de faire borner les parcelles et de déposer une déclaration préalable pour la division parcellaire

Charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires et notamment de signer l'acte notarié.

### **08-04-2011-08 : REVISION DES CONTRATS D'ASSURANCE COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune contracte chaque année des contrats d'assurance (responsabilité civile, assistance juridique, véhicules, personnel) à hauteur de 70 000 €. Il propose que ces contrats soient soumis à une procédure adaptée de marché public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** le principe de la révision des contrats d'assurance communaux,

**Charge** Monsieur le Maire de lancer une procédure adaptée et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette révision.

### **08-04-2011-09 : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Receveur Municipal a demandé l'admission en non-valeur des frais de restaurant scolaire dus par Madame FERNANDEZ pour l'année 2007, considérant que le montant est inférieur au seuil de poursuite, soit un montant total de **7,19 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte cette demande d'admission en non-valeur.

### **08-04-2011-10 : DELEGUE A LA COMMISSION DES IMPOTS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 avril 2008 par laquelle le Conseil avait désigné les membres de la Commission des Impôts. Il informe l'Assemblée du décès d'un de ses membres, M. SABLoux, et précise qu'il convient de le remplacer.

Il propose la nomination de Madame Gisèle BARTHOUX en qualité de titulaire en remplacement de Monsieur SABLoux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

---

### **RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS, 8 AVRIL 2011 :**

08-04-2011-01 : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)  
08-04-2011-02 : FIXATION DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2011  
08-04-2011-03 : EMPRUNT POUR TRAVAUX D'EQUIPEMENT  
08-04-2011-04 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CHOIX D'UNE ASSISTANCE CONSEIL  
08-04-2011-05 : AFFERMAGE ASSAINISSEMENT - MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS COMPETENTE EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
08-04-2011-06 : EMBLACEMENT RESERVE N° 2 AU P.O.S.  
08-04-2011-07 : ALIENATION D'UN TERRAIN SIS RUE DES PECHEURS  
08-04-2011-08 : REVISION DES CONTRATS D'ASSURANCE COMMUNAUX  
08-04-2011-09 : ADMISSION EN NON VALEUR  
08-04-2011-10 : DELEGUE A LA COMMISSION DES IMPOTS

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur LACLOTTE informe l'assistance de la rencontre avec les responsables du collège afin d'organiser une matinée « plantation » à laquelle participeraient deux classes et les services techniques communaux. Monsieur Philippe COUTEAU animerait cette séance.

- Toujours au sujet du Parc de Mézières, Monsieur LACLOTTE regrette qu'une des tables de pique-nique, en béton, ait été cassée. Il constate régulièrement que les déchets ne sont pas mis dans les poubelles, pourtant nombreuses et très proches des tables. Il se demande s'il ne faudrait pas les baliser pour qu'elles se voient encore mieux et condamne ces incivilités.

- Monsieur REIX rappelle à l'Assemblée qu'il existe à Capdefer une association de sport équestre. Les responsables l'ont contacté dans le but d'étudier la possibilité d'initier sur la Commune un jumping équestre annuel qui pourrait se tenir, par exemple, sur les terrains communaux rue Charles Sinsout.

- Monsieur REIX indique aussi qu'il a été contacté pour l'organisation d'un critérium cycliste fédéral annuel sur la Commune.

- Monsieur REGNER rend compte de deux réunions du SIAEP au cours desquelles le compte administratif 2010 et le budget 2011 ont été votés. Il rappelle que la dette de l'usine d'eau s'éteindra fin 2013. Une nouvelle opération de travaux est lancée qui comporte la réhabilitation du forage de Garigue avec, dans l'avenir, 30 % de l'eau prélevée dans la nappe phréatique et 70 % dans l'éocène (contre 100 % à l'heure actuelle).

- Monsieur ROUSSEAU évoque la dernière réunion du DFCI : vote du compte administratif et du budget, finances satisfaisantes, mais problèmes avec les tracés des sentiers qui passent essentiellement par des propriétés privées.

Monsieur le maire déclare la séance close.

### Questions du public :

- Monsieur CORAUX souligne le professionnalisme du promoteur d'un jumping sur la commune.
- Monsieur CORAUX, revenant sur le débat relatif au devenir de l'agriculture, rappelle que de très bonnes terres agricoles seront bientôt bétonnées à Pineuilh dans le cadre de la nouvelle zone d'activité.
- Monsieur CORAUX est inquiet lui aussi quant aux incivilités à Mézières et se demande ce qu'il faut faire de plus pour les usagers laissent les lieux propres. Monsieur REIX propose par ailleurs qu'on installe une plaque commémorative avec une photo et l'historique du château de Mézières.
- Monsieur CORAUX revient sur le chemin de halage et sur la jonction souhaitée avec la commune du Fleix. Considérant que ce dossier n'avance plus, il souhaite que la municipalité intervienne auprès de Monsieur le Maire du Fleix. Messieurs REIX et ROUSSEAU en acceptent le principe.